

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1910)

Heft: 98

Artikel: Bericht des Zentralvorstandes zum Budget pro 1910-1911 = Rapport sur le budget de 1910/11 du Comité central

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

an den Versammlungen, auf Stimmrecht, aktives und passives Wahlrecht usw.

An den Versammlungen vom 23. Januar a. c. waren beteiligt und erklärten sich mit dem Obigen einverstanden:

Mademoiselle **Alice Bally**, Paris; Fräulein **Hanny Bay**, Bern; Fräulein **Hannah Egger**, Bern; Mademoiselle **Marguerite Gilliard**, Genève; Madame **Hélène Berteault**, Genève; Fräulein **Frieda Liermann**, Bern.

Als Mitglieder der Gruppe wurden ferner eingeladen und erklärten sich ebenfalls mit Obigem einverstanden:

Fräulein **Marguerite Frey**, Bern; Fräulein **Helene Roth**, Wangen a. A.; Madame **Berthe Sandoz-Lassieur**, Genève.

Die Salon-Juri pro 1910.

Die Delegierten-Versammlung schlägt Ihnen vor, folgenden Kandidaten Ihre Stimme zu geben:

(für die deutsche Schweiz)

Herren: **Boss, Hodler, Welti, Balmer, Cardinaux, Heer, Buri, Emmenegger, Amiet, Hans Frey**;

(für die französische Schweiz)

Herren: **Hermanjat, Biéler, Giacometti, Vallet, Berta, Auberonois, Silvestre, Dunk, J. Vibert, Dunand**.

Es ist zu bemerken, dass alle 20 Namen auf der Liste figurieren müssen und dass jede Abweichung von derselben die Stimmkraft unserer Ausstellungsgruppe schwächt. Ferner ist vorgesehen, dass in der Jury sich ein Bildhauer der deutschen und einer der romanischen Schweiz befinden muss.

Ausstellungen.

Ausstellung der Sektion Neuenburg der G. S. M. B. & A. vom 16. April bis 22. Mai 1910, in den Sälen Léopold Robert.

* * *

Herr Louis Rheyner veranstaltet während des Monates Mai im Museum Rath in Genf eine Sonderausstellung seiner Werke.

MITGLIEDER-VERZEICHNIS LISTE DES MEMBRES

SEKTION GENF — SECTION DE GENÈVE.

Aktivmitglied — Membre actif:

M. Maurice Sarkisoff, artiste-peintre, Chemin de la Colombe, Chêne, Canton de Genève.

Adressänderung — Changement d'adresse:

Paul Moulet, sculpteur, 17 rue des Buis, Genève (ci-devant: rue du Stand).

Jacobi, peintre, 15 rue Charles Galland, Genève (ci-devant: Carouge). Blanchet Albert, peintre, 24 rue Boisonade, Paris XIV (ci-devant Genève).

SECTION MÜNCHEN — SECTION DE MUNICH.

Adress-Aenderung — Changement d'adresse:

J. Herzog, Maler, Lattenhaus, Veltheim bei Winterthur (vormals München).

SEKTION NEUENBURG — SECTION DE NEUCHATEL.

Passivmitglieder (auf Lebenszeit) — Membres passifs (à vie):

M. le docteur Léopold de Reynier à Leysin.

SEKTION PARIS — SECTION DE PARIS.

M. Carlo Schwab, artiste-peintre, 7 rue Joseph Bara, Paris.

Obiger ist seit langen Jahren Mitglied der Gesellschaft und ist irrtümlich als ausgetreten von Paris aus gemeldet worden.

M. Schwab est membre de la Société depuis de longues années et c'est par erreur que la section de Paris en a communiqué la démission dans le temps.

Bericht des Zentralvorstandes zum Budget pro 1910—1911.

Angesichts der stets wachsenden und unumgänglichen Ausgaben, welche der vermehrte Geschäftsandrang bedingt, sieht der Zentralvorstand zurzeit keine Möglichkeit, den Anforderungen ohne eine Erhöhung des Aktivmitgliederbeitrages zu genügen. Er geht nämlich von der Ansicht aus, dass die ohnehin nicht reich gesegneten Sektionskassen um den ihnen zukommenden Teil der Passivmitgliederbeiträge nicht gekürzt werden dürfen. Diese sollen im Gegenteil gewissermassen eine Ermunterungsprämie für erfolgreiche Werbetätigkeit bilden. Anderseits steht fest, dass die Mehrarbeit, welche die neue Geschäftsführung mit sich bringt, vor allen Dingen den Aktivmitgliedern in Form von vermehrter Verkaufsgelegenheit zu Gute kommt und dass eine Erhöhung von nur Fr. 2.— bei unsren Mitgliedern angesichts der zu leistenden Arbeit und des effektiven Nutzens auf nicht allzugrosse Opposition stossen dürfte. Sollte sich nach Ablauf eines Jahres die Möglichkeit der Reduktion des Beitrages ergeben, so steht es der Versammlung natürlich frei in diesem Sinne zu beschliessen. Für das kommende Geschäftsjahr dagegen empfiehlt Ihnen der Zentralvorstand die Erhöhung im Sinne seines Antrages aufs wärmste.

Zu den **Einnahmen** glaubt der Zentralvorstand bemerken zu müssen, dass zweifellos eine Vermehrung derselben erreichbar ist. Er hat zu diesem Zweck eine Eventualvermehrung von Fr. 500.— im Budget festgelegt, wovon Fr. 250 auf die zu gewinnenden Aktiv- und ebensoviel auf die zu gewinnenden Passivmitglieder entfallen. Der Zentralvorstand ist der Meinung, dass gerade in Bezug auf die Gewinnung von Passivmitgliedern einzelne Sektionen noch immer zu lässig sind und beantragt Ihnen deshalb, die Sektionen durch Generalversammlungsbeschluss zu grösserer Werbetätigkeit zu verpflichten. Er stellt es der Generalversammlung anheim, ob sie beschliessen wolle, die Sektionen im Verhältnis zu ihrer Mitgliederzahl anzuhalten eine entsprechende Zahl von Passivmitgliedern beizubringen. Die Vermehrung der Aktivmitglieder ist auf Grund der letztjährigen Erfahrungen berechnet und bedarf keines weiteren Kommentars.

Was die **Ausgaben** anbetrifft, so sind die Posten 1, 2 und 3 nach den bisherigen Erfahrungen berechnet und erleiden keine Reduktion. Zu Posten 5 ist zu bemerken, dass die Arbeit des Sekretärs schon heute derart angewachsen ist, dass sich eine Erhöhung des Salärs rechtfertigen würde. Da eine wesentliche Arbeitsvermehrung des Sekretärs in den nächsten Jahren, besonders durch die Reorganisation der Zentralverwaltung in sicherer Aussicht steht, so ist anzunehmen, dass dieser Posten in Zukunft erhöht werden muss. Angesichts der gegenwärtigen Finanzlage verzichtet der Sekretär auf eine Gehaltserhöhung für das kommende Geschäftsjahr, auf alle Fälle muss jedoch der gegenwärtige Ansatz beibehalten werden. Die Posten 5 und 7 erleiden keine Änderungen, wenn der Posten 6 ausgemerzt wird. Wir erwarten nämlich, dass für das nächste Geschäftsjahr die ausserordentlichen Ausstellungskosten wesentlich verringert und unter Posten 7 untergebracht werden können. Dazu bedarf es jedoch der grössten Sparsamkeit seitens der Zentralverwaltung und es muss in dem Fall jede einigermassen unumgängliche Ausgabe vermieden werden. In diesem Sinne empfiehlt Ihnen der Zentralvorstand sein obenstehendes Budget zur Annahme durch die Generalversammlung.

(Siehe Seite 382.)

Budget

pro 1910/11 nach dem status quo der Finanzbestände.
pour 1910/11 d'après l'état actuel de nos finances.

Einnahmen: — Recettes:

381 Aktivmitgliederbeiträge à Fr. 8. —	frs. 3048. —
381 Contributions des membres actifs à frs. 8. —	
124 Passivmitgliederbeiträge à Fr. 10. —	„ 1240. —
124 Contributions des membres passifs à frs. 10. —	
	Total frs. 4288. —

Ausgaben: — Dépenses:

1. Honorar für den Verfasser des Kunstblattes der Passiven Rétribution à l'auteur de l'estampe des membres passifs	frs. 200. —
2. Druck des Kunstblattes Impression de l'estampe	„ 250. —
3. Druck und Spedition der „Schweizerkunst“ Impression et expédition de „L'Art Suisse“	„ 1800. —
4. Gehalt des Sekretärs und Redakteurs Salaire du secrétaire-rédacteur	„ 1800. —
5. Portis, Reisespesen, Drucksachen und Bureauntschädigungen Frais de ports, déplacements, imprimés, frais de bureau	„ 900. —
6. Ausstellungskosten Frais d'exposition	„ 500. —
7. Unvorhergesehenes Imprévu	„ 500. —
	Total frs. 5950. —

Bilanz: — Bilan:

Einnahmen — Recettes	frs. 4288. —
Ausgaben — Dépenses	„ 5950. —
Passivsaldo — Déficit	„ 1662. —

Antrag des Zentralvorstandes der G. S. M. B. & A. zum Budget pro 1910—1911.

Proposition du Comité central concernant le budget de 1910—1911.

Antrag: Die Aktivmitgliederbeiträge seien um Fr. 2. —, also auf Fr. 10. — pro anno zu erhöhen.
Proposition: Les cotisations des membres actifs sont augmentées de frs. 2.—, soit à frs. 10.— par an.

Budget.

Einnahmen: — Recettes:

381 Aktivmitgliederbeiträge à Fr. 10. —	frs. 3810. —
381 Contributions des membres actifs à frs. 10. —	
25 Aktivmitgliederzuwachs 25 Membres actifs nouveaux	„ 250. —
124 Passivmitgliederbeiträge à Fr. 10. —	„ 1240. —
124 Contributions des membres passifs à frs. 10. —	
25 neue Passivmitglieder 25 Membres passifs nouveaux	„ 250. —
	Total frs. 5550. —

Ausgaben: — Dépenses:

Posten 1, 2, 3, 4, 5 und 7 bleiben. Posten 6 fällt weg Les postes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 restent. Le poste 6 est écarté	frs. 5450. —
	Total frs. 5450. —

Bilanz: — Bilan:

Einnahmen — Recettes	frs. 5550. —
Ausgaben — Dépenses	„ 5450. —
Aktivsaldo — Solde à l'actif	frs. 100. —

Rapport sur le budget de 1910/11 du Comité central.

En présence des dépenses toujours accroissantes et inévitables, conditionnées par l'augmentation constante des affaires à traiter, le Comité central ne voit pas de possibilité d'établir un équilibre budgétaire, sans augmenter la somme des cotisations des membres actifs. Il est du reste d'avis, que les caisses de sections qui se trouvent d'ordinaire en un état assez précaire ne peuvent pas renoncer à d'une partie des cotisations des membres passifs telles qu'elles les reçoivent maintenant. Ces cotisations doivent conserver en quelque sorte le caractère de prime d'encouragement pour une activité de recrutement fécond et serré. Il est établi par contre que le surplus de travail qui se fait sentir, et qui charge notre caisse, se fait avant tout au profit des membres actifs, qui bénéficient en premier lieu des occasions de ventes augmentées qui leur sont offertes. Nous croyons donc qu'une augmentation modeste de 2 frs. par année, est pleinement justifiée, si l'on tient compte de l'efficacité effective de la besogne à faire. Du reste, si au bout de l'année de gestion, il se trouverait qu'une réduction de la cotisation puisse se faire sans nuire à la marche des affaires, l'Assemblée générale sera toujours compétente de décider dans ce sens. Quant à cette année, le Comité central vous recommande chaleureusement d'accepter sa proposition.

Pour ce qui concerne les **recettes**, le Comité central croit devoir faire remarquer, qu'une augmentation de ces dernières est absolument possible. Il compte dans son budget avec une augmentation éventuelle de 500 frs., dont 250 frs. sont mis au compte des membres actifs nouveaux et 250 frs. à celui des membres passifs à recruter. Le Comité central est d'avis, que bien des sections ne déploient pas assez de zèle pour obtenir un plus grand nombre de membres passifs, et vous propose en conséquence, que l'Assemblée générale décide de mettre les sections à même de faire une propagande des plus intenses dans ce but. Il met en discussion la question, s'il n'y aurait pas lieu de décider à l'Assemblée générale que toute section soit obligée de garantir un certain nombre de membres passifs proportionnel à celui de ses membres actifs. L'augmentation éventuelle des actifs a été calculée d'après les données des dernières années de gestion.

Pour ce qui concerne les **dépenses**, les postes 1, 2 et 5 sont calculés d'après les expériences de l'année dernière et ne peuvent être réduits. Pour ce qui concerne la position 4, le Comité central fait observer que le travail du secrétaire a pris déjà maintenant des dimensions telles, qu'une augmentation de son salaire se justifierait déjà cette année. Etant donné que le travail du secrétaire ira certainement toujours en augmentant, et que de nouvelles charges l'attendent par le fait de la réorganisation de l'administration centrale, il faut compter avec l'éventualité de l'accroissement de cette position budgétaire pour un avenir très prochain. Pour l'année de gestion prochaine, le secrétaire, tenant compte de l'état actuel de nos ressources, renonce à une augmentation de son salaire, mais dans tous les cas, il faut que la somme actuelle soit maintenue. Les positions 5 et 7 ne sont pas modifiables, si l'on écarte la position 6 du budget. Le Comité central espère que pour l'année prochaine nous n'aurons pas de dépenses extraordinaires pour les expositions, et que les dépenses ordinaires pourront être couvertes de la somme prévue à la position 7. Pour y arriver, la plus stricte économie s'impose à l'administration centrale et toute dépense tant soit peu inutile devra être

évitée. Le Comité central vous propose d'accepter le budget dans le sens ci-dessus énoncé, lors de la prochaine Assemblée générale.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 13 avril a. c. le Comité central s'occupa des affaires suivantes:

1. Le Comité central prend connaissance des décisions de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 2 avril a. c.

2. **Estampe pour membres passifs.** En présence du fait, que M. Vautier n'a pas livré l'estampe à temps et qu'il n'a pas répondu à la demande pressante de notre secrétaire, celui-ci fut chargé de se mettre immédiatement en relation avec un autre artiste, pour obtenir une estampe dans le plus court délai possible. Si, toutefois M. Vautier livrerait entre temps, il serait entendu que son estampe serait distribué cette année encore, et que la seconde serait réservée à l'année prochaine. En exécution de cet ordre, M. Loosli se mit immédiatement en communication avec M. Hermanjat, qui ne put se charger du travail, puis avec M. Amiet qui accepta et qui livrera son estampe sous peu. Le Comité central ratifia la convention établie entre M. Loosli et M. Amiet et vota les crédits nécessaires à l'exécution.

3. **Le „Kunstverein“ suisse** communique, que son Assemblée de délégués a ratifié la convention entre notre Société et lui. Le Comité central prend connaissance d'une lettre de M. le président Abt, invitant M. Loosli à une conférence au sujet de la caisse de vieillesse et de pensions des artistes suisses, et le charge de poursuivre cette affaire et d'en référer au Comité central en temps utile.

4. **Exposition nationale suisse („Salon“).** Le Comité central prend connaissance du fait que Mr. Loosli a signifié au Département fédéral de l'Intérieur la participation de notre Société (et des dames qui en ont fait la demande) comme groupe d'exposants au Salon. Il approuve M. Loosli qui a fait faire des étiquettes spéciales pour être fixées sur les œuvres exposées, dénotant leur provenance. Sur la demande expresse du président de la Commission fédérale des Beaux-arts, le Comité central rappelle, que nos exposants doivent remplir la rubrique „groupe“ dans les papiers d'exposition avec la raison sociale de notre Société.

5. **Exposition de groupe pour 1911.** Le Comité central prend connaissance d'une invitation de la galerie Ernst Arnold à Dresde pour l'organisation d'une exposition de groupe en 1911 et charge le secrétaire de faire les démarches nécessaires.

6. **Élection du jury du Salon.** Vis-à-vis des décisions de l'assemblée des délégués du 2 avril, le Comité central autorise le rédacteur de publier le présent numéro de „L'Art Suisse“ à une date anticipée, afin de gagner autant de temps que possible pour l'élection du jury du Salon.

7. **Protocole de l'Assemblée des Délégués.** Etant donné que le protocole français de l'assemblée des délégués du 2 avril ne se compose que de notes lapidaires rédigées mais non signées de deux secrétaires différents, le Comité central autorise le rédacteur de publier à sa place la traduction du protocole allemand.

8. **Budget pour 1910 à 1911.** Le Comité central examine et discute à fond la proposition budgétaire que lui soumet M. Loosli et décide après minutieux examen, de proposer à l'Assemblée générale prochaine une augmentation de la